

Réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2020

Le quatorze septembre deux mille vingt à 20h30, le Conseil Municipal convoqué, s'est réuni au foyer rural, à huis clos compte-tenu des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie COVID-19, sous la présidence de M. SOLER Laurent, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Mme BEURAIN Nathalie, Mrs BOUCHER Stéphane, CORDIER Sylvain, HOUSIER Cédric, Mmes LAMME Sophie, MARQUES Carole, Mrs MERAY Daniel, POULIQUEN Pascal, RENARD Bénédicte, SOLER Laurent, TOUTAIN Rémy et TREGUIER Gaëtan.

Excusés

Monsieur CABOT Gilles qui a donné pouvoir à Monsieur SOLER Laurent.
Messieurs DECHAMPS Michel et TURPIN Nicolas.

M POULIQUEN Pascal a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Validation des comptes rendus des conseils des 29 juin et 10 juillet 2020
- Courrier établi à l'attention du Président du SIAEPA du Crevon
- Mise en conformité réserve à incendie située Hameau de Coqueréaumont
- Courrier reçu émanant de la paroisse St Jacques sur Darnétal : Eglise de Bois d'Ennebourg en mauvais état=> travaux à prévoir.
- Révision délibération N° 31/2019 « Aide de la Commune : modalités générales pour investigations en vue de la recherche de cavités souterraines »
- Restitution trop perçu taxe d'aménagement versée par l'Etat à la collectivité de Bois d'Ennebourg : 5 786.05 € => contestation possible sous deux mois à compter du 30/07/2020 (date de réception du titre)
- création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 17.5/35ème.
- Présence importante de rats chez des particuliers=> quelle communication adopter ou mesure à prendre pour faire face à ce fléau.
- information des Commissions (prévoir dates commission cimetière + urbanisme+ communication)
- Questions diverses (réception en date du 21/07/2020 d'un arrêté d'opposition à la DP 076 106 20 B 0004 « mise en place d'un pylône d'armoires techniques et installation d'une clôture par la société « ORANGE »
- Présentation demande de subventions pour recherche cavités souterraines.

Validation des comptes rendus des Conseils des 29 juin et 10 juillet 2020.

Les comptes rendus des Conseils des 29 juin et 10 juillet 2020 sont validés à l'unanimité des membres présents.

Courrier établi à l'attention du Président du SIAEPA du Crevon (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT)

Monsieur le Maire évoque pour la énième fois les problèmes d'écoulement des eaux usées notamment au niveau de la mare de la Grenouillette et donne lecture du courrier qu'il souhaitait adresser à Monsieur CHARBONNIER, Président du SIAEPA du Crevon.

« Monsieur,

Tout d'abord je tenais à vous remercier pour les travaux commencés sur notre commune avec le remplacement du système impasse des primevères qui était obsolète et tombait constamment en panne.

Pour la suite, il est prévu le remplacement du même système qui est actuellement en place à côté de la Mare de la Grenouillette. Aujourd'hui, l'aéroéjecteur en place tombe trop souvent en panne et engendre des débordements qui s'écoulent vers la mare ce qui amène une pollution dans cette eau.

Il me semblerait judicieux de mettre en place le système d'alarme, qui avait été placé par STGS, sur l'aéroéjecteur de l'impasse des primevères lorsque les pannes étaient récurrentes. Ce système d'alarme permettrait aux services de STGS d'intervenir avant que les débordements se produisent. En effet, aujourd'hui ce sont les riverains qui constatent ces débordements et prennent contact avec la mairie. Ce process est beaucoup trop long pour pouvoir contenir une pollution, qui à force va devenir problématique pour la Mare de la Grenouillette.

Je vous remercie d'avance pour la suite que vous donnerez à ce courrier qui sans aucun doute permettra de protéger ce milieu naturel.

Cordialement,

Laurent SOLER

Maire de BOIS D'ENNEBOURG »

Monsieur le Conseiller Municipal Gaëtan TREGUIER, également représentant délégué de la commune au SIAEPA du Crevon propose d'aborder le sujet au moment des commissions et d'adresser une lettre faisant part des autres problèmes en matière d'assainissement.

Mise en conformité réserve à incendie située Hameau de Coqueréaumont

Madame L'Adjointe au Maire Sophie LAMME, directement concernée par ces travaux, sort de la salle avant de débattre du projet.

Monsieur le Maire Laurent SOLER rappelle la nécessité d'effectuer des travaux au niveau de la Mare, quartier Coqueréaumont, située sur le terrain de Monsieur et Madame LAMME, exploitants du « GAEC des 2 Ailes ». Avec les nouvelles constructions, cette mare n'était plus du tout aux normes requises en cas d'incendie.

Monsieur le Maire précise également qu'un parking pouvant accueillir les camions de pompiers, va être créé ainsi qu'un poteau à incendie, placé à proximité de la route. Ces travaux étant à la charge des exploitants du GAEC DES 2 Ailes.

Ces travaux ayant été prévus au budget primitif 2020 de la commune.

Concernant la mare, et après avoir fait faire plusieurs devis, Monsieur Le Maire Laurent SOLER présente celui de la société CREVECOEUR, basée à Lucy (76 270).

Monsieur le Maire, présente donc le devis, qui, pour l'instant s'élève à 19 920 € TTC, mais tient à préciser que Monsieur et Madame LAMME ont proposé de se charger de la coupe, du dessouchage, du chargement et de l'évacuation des végétaux.

Le devis ne serait donc plus que de : 5 443.80 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc de valider ce devis, une fois que la société CREVECOEUR l'aura modifié. Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de 5 433.80 € TTC.
0

Courrier reçu émanant de la paroisse St Jacques sur Darnétal : Eglise de Bois d'Ennebourg en mauvais état=> travaux à prévoir.

Monsieur le Maire Laurent SOLER précise avoir reçu un courrier, en date du 2 juillet dernier émanant de Monsieur l'Abbé VIGOUROUX, curé de la paroisse de St Jacques Sur Darnétal faisant part de ses inquiétudes concernant l'état de de l'église de Bois d'Ennebourg.

Monsieur le Maire propose d'y répondre et de préciser que l'équipe municipale et lui-même, sont parfaitement conscients que des travaux sont à prévoir pour remédier aux problèmes d'humidité causant des dégradations importantes sur les murs et que la porte principale est à remplacer ou à rénover entièrement ; seulement cela permet une aération naturelle limitant un peu les problèmes de moisissure.

Avant l'élection du nouveau conseil, le sujet a déjà été abordé à maintes reprises et un architecte, du C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement de la Seine-Maritime) avait conseillé de privilégier des travaux à l'intérieur. Vu l'ampleur de ces derniers, Monsieur le Maire précise qu'il va falloir demander des aides financières du département ou de la région mais cela prend du temps.

Monsieur l'Adjoint aux travaux, Daniel MERAY ainsi que Monsieur le Maire reviendront vers le Conseil dès que de nouvelles solutions seront apportées et de nouveaux devis effectués.

En attendant, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Xavier RENARD, notre agent technique territorial fait de son mieux pour entretenir l'église (aère, dépoussièrè et balaie régulièrement).

Révision délibération N° 31/2019 « Aide de la Commune : modalités générales pour investigations en vue de la recherche de cavités souterraines »

Monsieur le Maire Laurent SOLER donne lecture de la précédente délibération :

« Monsieur le Maire, Laurent SOLER, indique au Conseil Municipal que le plan de recensement des indices de cavités souterraines actuellement en vigueur, démontre un nombre important de cavités impactant des propriétés construites avec un périmètre de sécurité dans lequel il sera fait application de l'article R.1 11.2 du Code de l'Urbanisme.

S'agissant de propriétés privées la commune n'a pas par principe à intervenir dans ces recherches qui relèvent des propriétaires concernés.

Monsieur le Maire considère, cependant, que la Commune ne peut se désintéresser de ce problème qui concerne de nombreux Bois-d'Ennebourgeois.

C'est pourquoi, il est proposé de décider le principe d'une aide financière aux investigations, selon les modalités générales suivantes :

- L'indice de cavité ou son périmètre de sécurité impacte des habitations déjà construites.

- Constitution pour chaque indice, touchant plusieurs habitations, d'une association « ad hoc » dûment constituée et enregistrée en Préfecture. La Présidence de cette association devra être assurée par un administré de la Commune directement concerné par l'objet de l'association. L'objet social de chaque association devra correspondre limitativement aux zones repérées au RICS.
- Constitution préalable d'un dossier de demande d'aide, dont le contenu sera déterminé par la Commune lors d'une délibération qui sera prise par le Conseil Municipal dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle l'acte sera rendu exécutoire par la Préfecture.
- Définition d'une méthode d'investigation, agréée par la commune après mise en concurrence préalable de professionnels reconnus par le département.
- Participation financière de la Commune égale à 25 % de la dépense Hors Taxe avec un plafond de 3000 € TTC par indice.
- Délibération préalable du Conseil Municipal pour le versement de la subvention pour chacune des demandes. »

Après réflexion et calcul, notamment sur la FCTVA Monsieur le Maire propose de revoir la participation financière de la commune à la hausse, soit 40 % de la dépense Hors Taxe au lieu de 25 % (précédemment voté), avec un plafond de 3000 € TTC par indice.

Après délibération, le conseil municipal, a voté à l'unanimité, pour les modalités générales précédemment citées et pour un taux de 40%.

Restitution trop perçu taxe d'aménagement versée par l'Etat à la collectivité de Bois d'Ennebourg : 5 786.05 € => contestation possible sous deux mois à compter du 30/07/2020 (date de réception du titre)

Monsieur Le Maire Laurent SOLER précise avoir reçu un titre émanant de la Direction des Finances Publiques du Calvados concernant une restitution de trop perçu par notre collectivité locale au titre de la taxe d'aménagement versée à la commune par un administré pour un montant de : 5 786.05 € Cette somme concernant un seul et même administré et étant élevée, et n'ayant pas trace de ce montant, Monsieur le Maire précise avoir adressé un courrier à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) demandant des explications. Cette dernière a renvoyé notre demande à la DDTM76(Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui calcule cette taxe. Monsieur Le Maire reviendra vers le Conseil Municipal lorsque la réponse sera donnée.

création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 17.5/35ème.

Comme évoqué précédemment et compte tenu de la surcharge permanente de travail de l'Adjoint technique territorial, Monsieur Xavier RENARD, Monsieur le Maire Laurent SOLER propose de voter pour la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 17 h 30.

Modèle délibération transmise par le Centre de Gestion 76 :

- « Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial, en raison d'une augmentation importante du travail dans le service technique, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps non complet à raison de 17 heures 30 minutes hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 septembre 2020,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial,

Grade : Adjoint Technique : - ancien effectif 0
- nouvel effectif 0,5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- adopte à la majorité des présents (12 pour et 1 abstention) la proposition ci-dessus.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012. »

Présence importante de rats chez des particuliers=> quelle communication adopter ou mesure à prendre pour faire face à ce fléau.

Monsieur le Maire précise avoir été interpellé par plusieurs administrés concernant la prolifération de rats dans certains foyers.

Monsieur le Maire propose de négocier avec une entreprise spécialisée pour que les habitants concernés puissent avoir une remise sur leur commande.

Sur le principe, l'équipe municipale n'est pas contre mais c'est à chacun de faire preuve de civisme et de se discipliner.

D'après l'Adjointe au Maire, Mme Sophie LAMME il faudrait prendre contact avec la chambre d'agriculture qui gère les groupements d'achats.

Lutter contre les rats à titre individuel est une obligation.

information des Commissions (prévoir dates commission cimetière + urbanisme+ communication)

Des dates pour les commissions ci-dessus ont été retenues :

- Commission Communication prévue le 21/09/2020 à 19 h
- Commission Urbanisme prévue le 15/09/2020 à 20 h 30
- Commission cimetière prévue le 26/09/2020 à 10h 00

Commission externe SIAEPA du CREVON

Messieurs les conseillers municipaux Gaëtan TREGUIER et Sylvain CORDIER ont fait part de leur ressenti quant à la réunion du syndicat du Crevon du 07/09/2020, réunion à laquelle ils étaient présents ; étant tous les deux les représentants délégués de la commune de Bois d'Ennebourg.

Messieurs Gaëtan TREGUIER et Sylvain CORDIER ont résumé l'intervention de Monsieur le Président du SIAEPA du CREVON, Monsieur CHARBONNIER et ont surtout précisé qu'ils étaient intervenus au nom de la commune sur les problèmes récurrents que rencontre la commune de Bois d'Ennebourg au niveau assainissement.

Monsieur Gaëtan TREGUIER précise avoir été très agacé lorsque Monsieur CHARBONNIER s'est étonné de tous les problèmes énumérés et dit ne pas être au courant, et de ce fait, avoir eu la très nette impression d'avoir été pris pour des idiots. De plus, Monsieur Gaëtan TREGUIER a relevé le fait que

sur le budget du SIAEPA du CREVON, des interventions de camions hydro cureurs ont été effectuées ; ce qui ne devrait pas être à la charge du Syndicat. Sur cette question, Monsieur CHARBONNIER s'est agacé et n'a fait aucune réponse précise.

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint au Maire, Daniel MERAY s'indignent, concernant le fait que Monsieur CHARBONNIER, ne soit pas au courant des problèmes de Bois d'Ennebourg, sachant que plusieurs courriers et plusieurs appels ont été réalisés à ce sujet.

Il faut également savoir qu'à chaque débordement des eaux usées la société STGS en charge d'intervenir note les appels et les dates d'intervention.

En conclusion, vu que les demandes de la mairie n'apparaissent sur aucun procès-verbal au niveau du SIAEPA du CREVON, et que les travaux pour la commune de Bois d'Ennebourg n'ont pas été inscrits au budget du SIAEPA du CREVON, Monsieur Gaëtan TREGUIER préconise d'adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception à l'attention de Monsieur CHARBONNIER, Président du SIAEPA du CREVON en lui demandant une réponse écrite et un engagement de sa part sur la réalisation des travaux avec une date de commencement.

Dans cette lettre les points suivants doivent être abordés :

1 : Les débordements au niveau de l'aéroéjecteur de la mare de la grenouillette.

2 : Le débit d'eau sur la commune et en particulier sur le hameau de Coqueréaumont.

3 : Les remontées d'odeurs et de matières Rue de la Fondance.

4 Le caniveau Bout de Bas en entrée de forêt rue de la Fondance.

Monsieur Gaëtan TREGUIER suggère de demander à Monsieur CHARBONNIER de répondre, en s'engageant au nom du SIAEPA du CREVON à mettre au prochain budget du Syndicat les montants permettant de réaliser les travaux sur la commune de Bois d'Ennebourg.

Monsieur le Maire, Laurent SOLER propose de rédiger ce courrier et de le soumettre de nouveau au Conseil, pour avis.

SIVOM du Bois Tison

Monsieur l'Adjoint aux Affaires Scolaires, Stéphane BOUCHER, également Président du SIVOM du Bois Tison a fait part de sa satisfaction quant à la rentrée scolaire compte-tenu du contexte très particulier dû à la COVID-19. Tous les enseignants et le personnel encadrant sont masqués. La distanciation sociale, en revanche dans les classes, a été plus difficile à mettre en place.

Monsieur Stéphane BOUCHER rappelle que le port du masque est obligatoire sur un rayon de 50 m aux abords des écoles. Toutes les personnes concernées (parents, enseignants ...) respectent cette règle et sont plutôt bien disciplinés.

Concernant le SIVOM, Monsieur Stéphane BOUCHER fait part des investissements prévus et réalisés en ce début d'année scolaire => changement du lave-vaisselle, de l'aspirateur, de la laveuse qui servira pour la cantine, la salle des fêtes et l'école + changement adoucisseur.

Vie Locale

Madame l'Adjointe à la Vie Locale, Sophie LAMME demande à l'équipe municipale de réfléchir à un moyen de communication avec les aînés de Bois d'Ennebourg, sachant que le repas des aînés, qui a habituellement lieu le 11 novembre ne pourra se faire compte tenu la crise sanitaire actuelle, mais qu'il ne faut tout de même pas les oublier.

CCAS

Madame la Conseillère Municipale, Carole MARQUES, également Vice-Présidente du CCAS se questionne et demande conseil à l'équipe municipale quant à la distribution des colis de Noël, sachant que l'an passé le thé dansant au foyer rural de Bois d'Ennebourg avec distribution des colis pour ceux qui ont pu faire le déplacement a connu un franc succès et que ceux qui ne peuvent se déplacer sont contents de recevoir du monde pour réceptionner leur cadeau.

Les cadeaux vont être commandés mais comment les remettre => point d'interrogation.

SDE 76 (Syndicat Départemental d'Energie)

Monsieur l'Adjoint aux Finances et également représentant suppléant au SDE a assisté à la commission du 2 septembre dernier à Buchy.

Cette réunion était surtout portée sur l'élection des représentants du SDE, avec la réélection de Monsieur Patrick CAHUVET, comme Président.

Questions diverses (réception en date du 21/07/2020 d'un arrêté d'opposition à la DP 076 106 20 B 0004 « mise en place d'un pylône d'armoires techniques et installation d'une clôture par la société « ORANGE »

Monsieur le Maire Laurent SOLER rappelle le point ci-dessus évoqué dans le compte rendu du conseil du 9 mars dernier.

« Monsieur le Maire, Laurent Soler précise avoir reçu une présentation d'un projet d'installation sur un terrain privé, dans la commune de Bois d'Ennebourg concernant une antenne « Orange ».

Cette présentation donnera lieu très prochainement à une déclaration préalable de travaux.

Après avis auprès du Conseil Municipal, ce dernier donne un avis défavorable au projet pour les raisons suivantes :

- Cela dénaturerait le paysage.
- Et cela pose un problème de santé => le projet de cette antenne serait installé à côté d'une habitation ou réside une personne dite électro-sensible et peut-être d'autres personnes non déclarées sont dans le même cas.
- Cet endroit ne fait pas partie d'une zone constructible au niveau du PLU de la commune
- Les membres du conseil municipal s'étonnent de ce choix sachant qu'il y a déjà une antenne sur une commune voisine d'un autre fournisseur qui couvre parfaitement la commune. Ne serait-il pas plus judicieux de grouper les deux antennes au même endroit.

Monsieur le Maire et l'équipe municipale préconisent de rédiger un courrier à l'attention de « ORANGE » émettant un avis défavorable au projet et leur demander de réfléchir à un endroit plus propice.

Les conseillers municipaux préconisent également de demander l'avis aux Bois-d'Ennebourgeois et de les sensibiliser à cette demande ».

Suite à ce courrier, une Déclaration Préalable avait été déposée en date du 2 juin dernier et une proposition d'arrêté d'opposition à la Déclaration Préalable a été transmise à Monsieur le Maire par l'intermédiaire du pôle urbanisme de Buchy en date du 21/07/2020 pour la raison suivante

« Considérant que le projet nécessite une extension du réseau public d'électricité d'environ 130 ml et que l'autorité compétente n'est pas en mesure d'indiquer dans quel délai et par quelle collectivité

publique ou par quel concessionnaire de service public, les travaux doivent être exécutés. Il est fait opposition à la déclaration préalable. »

Présentation demande de subventions pour recherche cavités souterraines.

Subvention versée à l'Association Bois-Ennebourg ICS 17

Monsieur le Maire Laurent SOLER, présente le dossier émanant de l'association « Bois-Ennebourg ICS 17 »

Cette association a été créée par quatre propriétaires habitant Chemin du Puits à Bois d'Ennebourg, pour demander une subvention au département de Seine-Maritime et à la commune afin de lever une suspicion de marnière sur l'indice 17, chemin du Puits.

Plusieurs devis ont été établis, c'est celui de la société Explor-e qui a été retenu d'un montant de 7 194 € H.T, soit 8 632.80 T.T.C.

Monsieur le Maire rappelle la décision prise dans la délibération N°25/2020

- « Participation financière de la Commune égale à 40 % de la dépense Hors Taxe avec un plafond de 3000 € TTC par indice. »

Monsieur le Maire propose donc d'accorder à l'association Bois-Ennebourg ICS 17 la somme de 2877€.

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ce versement.

Après cette délibération, aucune question supplémentaire n'ayant été posée, la séance est levée à 22 h50.

Nathalie **BEURAIN**

Stéphane **BOUCHER**

Gilles **CABOT**
(donne pouvoir à L. SOLER)

Sylvain **CORDIER**

Cédric **HOUSSIER**

Sophie **LAMME**

Carole **MARQUES**

Daniel **MERAY**

Pascal **POULIQUEN**

Bénédicte **RENARD**

Laurent **SOLER**

Rémy **TOUTAIN**

Gaëtan **TREGUIER**